

# BOURSE D'ÉCHANGES

## 29 et 30 AOÛT 2009

(du samedi matin au dimanche après-midi)



## LEVIGNAC (31)

Pièces détachées autos et motos,  
documentation, jouets, matériel agricole,  
vieilles mécaniques, vente autos et motos.

Renseignements / Réservations :

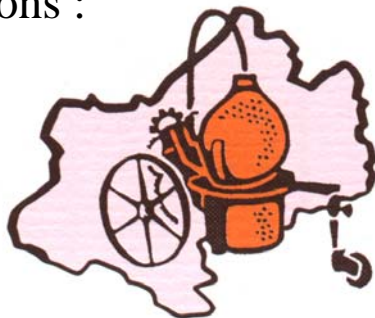
**Amicale Denis Papin**

Mairie

31530 Lévignac

Tél / Fax : 05 61 85 47 61

ou Tél : 05 61 85 44 87



Avec le concours de la Mairie de Lévignac et de la  
Communauté des communes de la Save au Touch

**A COMPLÉTER AU VERSO ET A RETOURNER  
DANS LES MEILLEURS DELAIS**

**BOURSE D'ÉCHANGES de LEVIGNAC (31)**

**29 et 30 AOÛT 2009**

**ATTENTION : RETOUR SUR LES 2 JOURS  
HABITUELS DE LA BOURSE D'ÉCHANGES**

**du samedi matin au dimanche après-midi**

La Bourse d'échanges se tiendra dans Lévignac aux mêmes lieux que les années précédentes, mais comme l'année passée nous n'installerons plus de chapiteaux.

La présentation à la vente sera faite en extérieur, sur des emplacements préalablement définis par marquage au sol. L'emplacement-type fera 5 mètres de façade sur 3 mètres de profondeur. Un véhicule ou une remorque pourra être stationné en fond d'emplacement.

Les emplacements sous la Halle et la Salle polyvalente seront réservés prioritairement aux exposants habituels de ces lieux.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

# **BOURSE D'ÉCHANGES de LEVIGNAC (31)**

## **29 et 30 AOÛT 2009**

(du samedi matin au dimanche après-midi)

### **REGLEMENT DE LA BOURSE D'ÉCHANGES :**

**Article 1 :** Exposition et Bourse d'échanges de pièces détachées autos et motos, documentation, jouets, matériel agricole, vieilles mécaniques.  
Exposition et vente autos et motos anciennes.

**Article 2 :** Tous les objets qui n'ont aucun rapport avec les objets définis à l'article 1 sont interdits.

**Article 3 :** Les exposants qui ne respecteraient pas les articles 1 et 2 seront exclus de la Bourse et les sommes perçues pour les emplacements resteront acquises par l'organisation.

**Article 4 :** Toute réservation ne sera effective qu'à la réception du bulletin de réservation accompagné du chèque d'acompte. L'encaissement des chèques ne sera effectué qu'à l'issue de la bourse d'échanges. En cas d'absence, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure et après acceptation des organisateurs.

**Article 5 :** Les exposants sont tenus de ne laisser aucun matériel dans les allées de circulation ni dans les passages afin de laisser libre l'accès des services d'urgence et de secours.

Le stationnement devant les issues de secours sont formellement interdits. Après déchargement des marchandises, les véhicules devront stationner sur les parkings prévus à cet effet. Par exception, un véhicule ou une remorque est autorisé à stationner en fond d'emplacement extérieur.

**Article 6 :** Un gardiennage sera prévu durant les nuits du vendredi au samedi matin et du samedi au dimanche matin, mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de jour comme de nuit.

**Article 7 :** La manifestation est assurée notamment en Responsabilité Civile, mais les objets et matériels appartenant aux exposants ne sont pas couverts par cette assurance et restent sous la responsabilité de chaque exposant.

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

**Sous la Halle ou Salle polyvalente : 8 € le mètre linéaire**

\* **Je réserve** : ..... mètres linéaires soit ..... €

**Emplacement extérieur de 5 m x 3 m**

(5 m en façade sur 3 m de profondeur + véhicule ou remorque à l'arrière)

\* **Je réserve** : 1 emplacement soit 30 €  } Cocher la  
2 emplacements soit 60 €  } case qui  
3 emplacements soit 90 €  } correspond  
... emplacements soit ..... €  } à votre choix

\* **Je serai présent** : samedi  dimanche

*Le centre du village sera réservé aux exposants restant jusqu'à dimanche 17h.*

**Je joins un chèque de 20 € quel que soit le nombre d'emplacements réservés. Le solde sera réglé sur place.**

*L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du Règlement de la Bourse d'Echanges et s'engage à le respecter pour en faciliter l'organisation.*

@ Date :

Signature :

**BULLETIN DE RESERVATION,  
accompagné du chèque d'acompte,  
A RENVoyer AVANT LE 1<sup>er</sup> août 2009**

**Amicale Denis Papin – Mairie – 31530 – LEVIGNAC  
Tél / Fax : 05 61 85 47 61 ou Tél : 05 61 85 44 87**